

	TARIFS 2026		Rédigé le : 02/01/2025
			Validé le : 07/01/2026
			Version n°3
			Page 1 sur 1



- Par Délibération du Conseil d'Administration en date du 7 janvier 2026, le tarif journalier hébergement est de **72.13 €**.
- Par arrêté du Conseil départemental du Nord en date du 29 avril 2026, les tarifs journaliers dépendance sont fixés à compter du 1^{er} juin 2026 comme suit :

- Personnes en GIR 1 et 2 = **21.66 €**
- Personnes en GIR 3 et 4 = **13.75 €**
- Personnes en GIR 5 et 6 = **5.83 €** (Ticket modérateur)

Depuis le 1er janvier 2017, l'Etablissement bénéficie d'une dotation globale au niveau de la Dépendance.

En définitif, la part restante à charge du résident se détermine comme suit :

- A titre d'exemple pour un résident en GIR 1 et 2

Forfait Hébergement : 72.13 €

Tarif Dépendance GIR 5 et 6 : + 5.83 €

77.96 € x 31 jours = 2416.76€

En conséquence, le résident doit régler le tarif dépendance qui correspond à son classement GIR, sauf en cas de ressources mensuelles inférieur à un certain montant.

En cas de ressources insuffisantes, une demande de prise en charge à l'Aide-Sociale est envisageable. Le service administratif se tient à votre disposition pour plus d'informations.